

ASYMÉTRIES D'INFORMATION

Définition

Situations dans lesquelles les signataires d'un contrat n'ont pas les mêmes informations sur certaines caractéristiques de l'objet du contrat.

Explications

Ce déséquilibre dans l'information peut se trouver au moment de la signature du contrat (le salarié connaît ses compétences, l'employeur ne les connaissant pas vraiment dans un *contrat de travail* par exemple) ou au moment de l'exécution du contrat (le directeur général d'une entreprise prend des décisions qui peuvent défavoriser les propriétaires de l'entreprise en leur donnant de fausses informations).

Souvent, **deux types d'asymétries d'information sont distinguées** : l'*antisélection* (ou *sélection adverse*) et le *hasard moral* (ou *risque moral* ou *aléa moral*).

- Il y a ***antisélection*** lorsque le défaut d'information pousse les agents économiques sur un *marché* à n'échanger que des produits de mauvaise qualité (le marché sélectionne mal les produits et ne joue pas son rôle dans l'affectation optimale des ressources). Par exemple, les vendeurs de voiture d'occasion ne peuvent vendre que des véhicules de mauvaise qualité. En effet, s'ils vendaient de véhicules qu'ils savent de bonne qualité, ils proposeraient des prix élevés pour des véhicules que les acheteurs ne connaissent pas et dont ils craignent un défaut et qu'ils ne vont donc pas acheter. Le marché ne sélectionne pas les meilleurs produits au contraire : il y a ***antisélection***.
- Il y a ***hasard moral*** (ou *risque moral* ou *aléa moral*) lorsque le défaut d'information pousse celui qui détient l'information à ne pas respecter vraiment l'accord conclu avec celui qui ne la détient pas. C'est par exemple le cas d'un travailleur qui ne produit pas au maximum de sa *productivité*, parce que l'employeur ignore ce maximum. C'est aussi le cas d'une personne assurée qui prend plus de risque dans sa conduite sur la route ou pour sa santé. Dans ces deux cas, le salarié et l'assuré ne respectent pas l'esprit de l'accord.

Les asymétries d'information nuisent à l'existence d'échanges qui pourraient être bénéfiques à tous : elles sont une défaillance des marchés.

Indicateurs

Pas d'indicateur pour cette notion qui s'applique dans des circonstances très diverses.

Enjeux

Ces *défaillances du marché* liées à l'existence d'asymétries d'information risquent donc d'aboutir à l'absence de marché pour certains biens ou à l'impossibilité pour certaines personnes d'y avoir accès. Ces défaillances peuvent-elles être surmontées ? C'est possible effectivement. Par exemple, une compagnie d'assurance, pour éviter de n'assurer que les mauvais risques (avec une prime unique qui ferait fuir les personnes en bonne santé ou qui conduisent prudemment), peut, à partir de constats statistiques, demander des primes d'assurance plus élevée pour les hommes jeunes et des primes plus faibles pour les autres par exemple.

Une entreprise qui vend des biens d'équipement peut aussi offrir des garanties supplémentaires pour montrer que ce que l'on vend est de bonne qualité (garantie 3, 5 ans ...).

Une entreprise peut aussi indiquer la date de son début d'activité : la durée de son activité étant un gage de la qualité de ces produits ... mais, dans ce cas, n'est-ce pas la concurrence qui petit à petit permet de sélectionner, *in fine*, les meilleures entreprises et les meilleurs produits ?

Face au **hasard moral**, il est possible, par exemple pour un employeur, de faire révéler les vraies compétences des salariés (ou, en tout cas d'améliorer leur **productivité**, par des primes, des objectifs à atteindre ou des salaires plus élevés (voir notion **salaire d'efficience**). Les actionnaires d'une entreprise peuvent aussi distribuer des actions gratuites au hauts dirigeants pour qu'ils aient bien comme objectif la hausse des bénéfices de l'entreprise et non pas seulement une augmentation du chiffre d'affaires ou de la taille de l'entreprise (source de prestige pour les hauts dirigeants).

L'Etat peut bien sûr agir pour exiger et contrôler la qualité des produits sur un marché quelconque.

Erreurs Fréquentes

- Confondre **sélection adverse** et **aléa moral** (voir ci-dessus)

Source : d'après <http://ses.webclass.fr/>
(+ modifications et mises à jour personnelles)